

# Analyse de la structuration économique des PME et TPE au Luxembourg

## RESUME

A travers l'étude du paysage économique on constate que les PME/TPE sont le véritable moteur de l'économie. Ceci est d'autant plus vrai au Luxembourg où l'on dénombre moins d'une vingtaine d'entreprises employant plus de 1000 personnes.

Dans le but de soutenir ces initiatives entrepreneuriales dans le contexte économique actuel, l'Etat luxembourgeois a mis en place un plan d'action en faveur de leur développement et de celui des TIC en leur sein.

## DATE

Mars 2005

## AUTEUR

M.POGGI Sébastien

<http://www.cases.lu>



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Economie  
et du Commerce extérieur



CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC  
**HENRI TUDOR**  
www.tudor.lu



# CASES

## LUXEMBOURG

CYBERWORLD AWARENESS AND  
SECURITY ENHANCEMENT STRUCTURE

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I LES PME, LOCOMOTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE .....</b>	<b>6</b>
I.1 DÉFINIR UNE PME .....	6
I.1.1 <i>Oui mais comment ?</i> .....	6
I.1.2 <i>Deux axes d'évaluation</i> .....	6
I.2 LES PME VUES PAR L'UE .....	9
I.2.1 <i>Le cadre légal</i> .....	9
I.2.2 <i>Les PME en Europe</i> .....	10
I.3 SYNTHÈSE .....	16
<b>II CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DU LUXEMBOURG .....</b>	<b>17</b>
II.1 RAPIDE PANORAMA DE LA SITUATION ACTUELLE .....	17
II.2 SWOT DU LUXEMBOURG .....	21
II.2.1 <i>Strengths (Forces)</i> .....	21
II.2.2 <i>Weaknesses (Faiblesses)</i> .....	21
II.2.3 <i>Opportunities (Opportunités)</i> .....	22
II.2.4 <i>Threats (Menaces)</i> .....	22
II.3 INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT POUR LA PROMOTION DES TIC .....	24
II.3.1 <i>Dispositions légales</i> .....	24
II.3.2 <i>eLuxembourg</i> .....	24
II.3.3 <i>Dépenses d'infrastructures</i> .....	25
II.4 SYNTHÈSE .....	26
<b>III LA PME AU LUXEMBOURG.....</b>	<b>27</b>
III.1 L'INTERVENTION DE L'ÉTAT .....	27
III.1.1 <i>Cadre législatif</i> .....	27
III.1.2 <i>Plan d'action en faveur des pme</i> .....	28
III.2 RÉPARTITION DES PME DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE LUXEMBOURGEOIS.....	29
III.2.1 <i>Répartition des entreprises par branche selon leur nombre</i> .....	29
III.2.2 <i>Répartition des entreprises par branche selon les effectifs</i> .....	35
III.3 UN CONCEPT CHER A LA CHAMBRE DES MÉTIERS DE LUXEMBOURG : L'ARTISANAT .	37
III.3.1 <i>Synthèse</i> .....	42
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>43</b>

## GLOSSAIRE

ADSL

Asymmetric Digital Subscriber Line

BEI

Banque Européenne d'Investissement

CEPROS

Centre d'Etudes PROSpectives

CRP Henri Tudor

Centre de Recherche Public Henri Tudor

EUR (€)

Euros

GE

Grande Entreprises

Le Centre

*Voir CRP Henri Tudor*

NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

PIB

Produit Intérieur Brut

PME

Petites et Moyennes Entreprises

R2SIC

Recherche pour la Sécurité des Systèmes de l'Information et de la Communication

SSIC

Sécurité des Systèmes de l'Information et de la Communication

SWOT

Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats

Force – Faiblesses – Opportunités - Menaces

TIC

Technologies de l'Information et de la Communication

TPE

Très Petites Entreprises

UE

Union européenne

## Introduction

Lorsque vous pensez à des entreprises luxembourgeoises, que vous vient-il spontanément à l'esprit ? S'agit-il des grands groupes tels que Arcelor, RTLGroup, BGL, Luxair et Pedus ? Si oui, vous n'êtes pas le seul à penser de la sorte.

En effet, les médias économiques et financiers ne parlent presque que des grandes entreprises, tandis que les informations sur les petites entreprises sont généralement passées sous silence. Cette manière de faire conduit à ce que les grandes entreprises soient quasiment les seuls présentes dans la conscience collective, à l'exclusion des PME. Or la quasi-totalité des entreprises au Luxembourg sont des PME, état de fait qui se vérifie pratiquement pour le monde entier. Les PME dominent les économies nationales sans créer pour autant un grand impact auprès du public. Lorsque les médias diffusent une information à propos d'une fusion entre deux multinationales et des suppressions d'emplois, celle-ci ne représente que la pointe de l'iceberg. Nous traiterons dans un premier temps de la définition même de PME, puis nous dresserons un panorama de la situation économique du Luxembourg pour détailler finalement la situation des PME au Luxembourg.

# I Les PME, locomotives de l'économie mondiale

## I.1 DEFINIR UNE PME

### I.1.1 Oui mais comment ?

La définition même de PME pose un problème, car elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Cette définition change de critères d'un secteur à un autre et d'une économie à une autre. La première de ces définitions fut celle présentée en 1947 par le comité du développement économique rattaché au gouvernement des Etats-Unis. Ainsi la définition au Japon et aux Etats-Unis diffère de celle en Europe, et celle des pays développés n'est pas la même dans les pays en développement. Cela reflète la pluralité des objectifs à réaliser, compte tenu des spécificités nationales sur le plan démographique, financier et économique.

Dans les pays industrialisés deux images de la PME radicalement opposées coexistent. La première image de la PME est celle d'une entreprise archaïque, cantonnée dans des activités en déclin et dont le niveau technologique est relativement faible. La PME apparaît ici comme une forme d'organisation héritée du passé et l'esprit qui anime les patrons de ces PME est conservateur et traditionaliste. On retrouve cette conception de la PME surtout dans les pays d'Europe du Sud, en Espagne, au Portugal, en Italie et tout particulièrement en France.

A cette conception traditionaliste où la PME est perçue comme une survivance du passé, on peut opposer une conception plus moderne. Ainsi en Allemagne, le concept de PME est plus connu sous le terme «Mittelsland» qui signifie littéralement classe moyenne. Ces entreprises de taille moyenne constituent le pilier de l'économie sociale de marché et symbolisent le principe de « responsabilité collective » cher aux entreprises germaniques. Dans les pays anglo-saxons, la PME est souvent associée à l'innovation, au dynamisme, à l'initiative privée, au goût du risque. C'est l'image de la PME high-tech, stéréotype de l'entreprise moderne par excellence, créative d'emplois et capable de plus grandes prouesses technologiques.

### I.1.2 Deux axes d'évaluation

Il existe ainsi une hétérogénéité des définitions qui tentent de prendre en compte les composantes aussi bien économiques, financières, juridiques et sociales d'une PME. Devant cette mosaïque de conceptions émerge cependant deux axes d'évaluation, l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif.

### I.1.2.1 Aspect quantitatif

Un des critères retenus communément reste celui de l'effectif des employés dans l'unité de production.

En Grande-Bretagne est considérée comme PME toute unité de production manufacturière qui emploie jusqu'à 200 personnes alors qu'elle ne retient que 25 personnes dans le domaine de la construction et des mines. En Belgique, l'entreprise qui emploie de 1 à 50 salariés est une moyenne industrie. Aux Etats Unis, l'effectif des employés dans une PME peut atteindre 1500 personnes, ce sont les « Small Business ». En France, une distinction plus importante est donnée aux types d'entreprises selon l'effectif des employés. Ainsi, une entreprise qui emploie de 1 à 5 salariés, et qui est enregistrée en tant que telle, est considérée entreprise artisanale. Celle qui emploie de 6 à 50 salariés est une petite industrie et celle qui fait travailler de 51 à 500 personnes est considérée comme moyenne industrie. Ce qui veut dire que les PME emploient de 6 à 500 salariés en France.

Le second critère le plus fréquemment utilisé concerne le bilan comptable de la société en question.

En Suisse par exemple le total du bilan ne doit pas dépasser 10 millions de francs suisses et le chiffre d'affaires est plafonné à 20 millions de francs suisses. En Belgique le chiffre d'affaires ne peut pas excéder 40 millions d'€ ou le total du bilan ne peut pas dépasser 27 millions d'€. L'UE utilise également ces critères pour définir les PME (voir II.3 ci-après).

### I.1.2.2 Aspect qualitatif

D'autres verront dans ces chiffres qu'une représentation bien trop abstraite de ce que peut être l'esprit d'entreprise.

Dans l'approche micro-économique c'est le détenteur du pouvoir, l'entrepreneur qui détermine la forme de l'entreprise. Il est celui qui a eu l'idée de créer et d'apporter le capital. Dans cette conception, le pouvoir est lié à la propriété des moyens de production. Le pouvoir est exercé par celui qui possède et qui risque. Pour J. Schumpeter, la dynamique du capitalisme, c'est l'innovation et la spécificité de l'entrepreneur, il prend un risque en réalisant des innovations. Le pouvoir est assuré juridiquement par la propriété du capital et socialement légitimé par la prise de risque. La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) distingue depuis plus de 40 ans le « patronat réel » du « patronat de gestion ». Dans son ouvrage sur les dirigeants de PME, B. Duchenaut explique cette nuance apportée : « Si elle oppose patronat réel à patronat de gestion, la distinction par la taille est accessoire. Ce n'est pas la taille de l'entreprise qui fait que le patron est dans l'une ou l'autre des catégories, c'est le risque personnel et patrimonial qu'il prend dans l'affaire...Le patronat réel étant défini par trois critères

essentiels (majorité du capital, prise de risques personnels, gestion directe de l'entreprise), on peut considérer que ces trois caractéristiques définissent assez bien la population des dirigeants de PME ».

En résumé si le dirigeant des affaires opérationnelles, le bailleur de fonds et le chef d'entreprise ne font qu'une seule et même personne et que le nombre de cadres est relativement restreint, on peut alors qualitativement parler de PME. Si une définition qualitative peut certainement être utile dans les cas d'espèce, il devient difficile de mesurer ce genre de critères à des fins statistiques, ce qui explique la dominance de l'approche quantitative.

## I.2 LES PME VUES PAR L'UE

### I.2.1 Le cadre légal

A l'origine la recommandation de la Commission européenne 96/280/CE d'avril 1996 applicable au 1er janvier 1998 distingue les PME des "Petites Entreprises" et retient les critères du chiffre d'affaires, du total du bilan, de la détention du capital et des effectifs qu'elle limite à 250 personnes.

	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Total au bilan</b>
Petite entreprise	< 50	< 5 000 000 d'écus	< 7 000 000 d'écus
PME	50 – 250	< 27 000 000 d'écus	< 40 000 000 d'écus
Capital	Pas détenu à 25% ou plus par une ou plusieurs firmes ne répondant pas à la définition de PME ou de petite entreprise		

**Table 1 - Définition d'une PME/Petite entreprise selon recommandation 96/280/CE**

Dernièrement, la recommandation 2003/361/CE du 6 mai 2003 (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005) maintient les seuils d'effectifs et les critères de détention du capital mais crée des seuils financiers pour les micro-entreprises (les TPE) et relève sensiblement ceux du chiffre d'affaires et/ou du total du bilan pour les PME. A noter que ces recommandations dernièrement adoptées par la Banque Européenne d'Investissement devraient finir par s'imposer aux pays membres.

	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Total au bilan</b>
Micro entreprise/TPE	< 10	< 2 000 000 d'€	< 2 000 000 d'€
Petite entreprise	10 – 50	< 10 000 000 d'€	< 10 000 000 d'€
Moyenne entreprise	50 – 250	< 50 000 000 d'€	< 43 000 000 d'€
Capital	Pas détenu à 25% ou plus par une ou plusieurs firmes ne répondant pas à la définition de PME/TPE sauf catégories particulières d'investisseurs		

**Table 2 - Définition d'une PME/TPE selon recommandation 2003/361/CE**

La modification de ces plafonds résulte notamment de l'inflation et de la croissance de la productivité, depuis 1996, date de la première définition. Des dispositions diverses permettent de réserver aux seules entreprises ayant les caractéristiques de vraies PME (sans le pouvoir économique des grands groupes) le bénéfice de l'accès aux mécanismes nationaux et aux programmes européens de soutien aux PME. Cette modernisation de la définition des PME favorisera la croissance, l'entrepreneuriat, les investissements et l'innovation. Elle favorisera également la coopération et les « grappes » d'entreprises indépendantes. Afin de permettre une transition aisée au niveau

communautaire et national, elle sera utilisée à partir du 1er janvier 2005.

### 1.2.2 Les PME en Europe

Dans le cadre de l'Observatoire européen des PME, le projet européen de recherches sur les PME a tenté de réunir des données pour une comparaison internationale. Cette comparaison montre que, partout en Europe, les PME représentent de loin, au total, la majorité des entreprises. Dans les 19 pays de l'enquête (l'UE à 15 membres plus la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Lichtenstein) on a recensé un total de 19 310 000 entreprises dont 92% (soit 18 000 000) sont des micro-entreprises, 7% (soit 180 000) des entreprises moyennes et moins de 1% (soit 40 000) des GE. Si l'on pratique une approche basée sur l'emploi, les résultats confirment cet état de fait, les micro-entreprises représentant 39% de la masse salariale, les petites entreprises 17% les moyennes entreprises 13% et les GE 30%. Du coup le rapport PME/GE passe à 70/30. On voit alors toute l'importance de l'activité économique des PME.

En moyenne, une entreprise européenne, même en prenant en compte l'ensemble des très grandes entreprises, fournit un emploi à 7 personnes; pour les PME, cette moyenne est seulement de 5 personnes. Il existe de grandes différences entre les pays en ce qui concerne la taille de leurs entreprises. Par exemple, le nombre moyen de personnes occupées par entreprise varie de 2 en Grèce à 12 aux Pays-Bas. Environ la moitié de l'ensemble des entreprises n'a aucun salarié, et procure donc un emploi et des revenus uniquement aux travailleurs indépendants et à leur famille.

Sur la base d'une étude documentaire étendue, le rapport de l'Observatoire intitulé « *Les PME en Europe en 2003* » affirme que les PME sont le moteur de la croissance économique. Les preuves empiriques viennent soutenir avec force l'idée que la croissance économique est associée de manière positive à un rôle accru des PME. Ce rôle moteur peut être mieux compris si l'on a en tête les trois impacts extérieurs qu'ont les PME sur l'économie dans son ensemble, tels que décrits ci-dessous. Reste à savoir lequel de ces impacts prédomine :

- Les PME sont un vecteur de diffusion des connaissances, lesquelles deviennent ainsi accessibles et peuvent être commercialisées par les grandes entreprises au travers de transferts de technologie ou d'acquisitions
- Les PME augmentent la concurrence sur le marché pour de nouvelles idées et pour le capital humain incarné par des travailleurs qualifiés
- Les PME accroissent la diversité sur le marché, ce qui peut générer des augmentations de productivité dans les entreprises existantes.

Une implication importante de l'impact extérieur des PME est que leur contribution à la croissance ne se limite pas au secteur des PME stricto sensu, mais exerce également une influence sur les entreprises qui ne sont pas des PME. Ainsi les méthodologies visant à évaluer les contributions économiques des PME limitent l'impact au secteur même des PME, en ignorant les impacts extérieurs significatifs.

	Unité	PME	GE	Total
Nombre d'entreprises	(1 000)	19 270	40	19 310
Emplois	(1 000)	97 420	42 300	139 710
Nombre de personnes occupées par entreprise		5	1 052	7
CA par entreprise	Million €	0,9	319,0	1,6
Part des exportations dans le CA	%	12	23	17
Valeur ajoutée par personne	€ 1 000	55	120	75
Part des coûts du travail dans la valeur ajoutée	%	56	47	52

Source : Observatoire des PME européennes - Les PME en Europe en 2003 – 2003/7

**Table 3 - Les données de base sur les PME et sur les grandes entreprises dans l'Europe-19, 2003**

	Micro	Petites	Moyennes	PME	Grandes	Total
Autriche	233	30	5	267	1	268
Belgique	408	25	4	437	1	438
Danemark	180	21	4	205	1	206
Finlande	207	12	2	221	1	222
France	2 326	144	25	2 495	6	2 501
Allemagne	2 656	307	44	3 008	11	3 019
Grèce	752	16	2	771	0	771
Irlande	83	12	2	97	0	97
Italie	4 290	177	19	4 486	3	4 489
<b>Luxembourg</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
Pays-Bas	517	43	9	570	3	572
Portugal	648	39	6	693	1	694
Espagne	2 499	156	19	2 674	3	2 677
Suède	454	27	4	485	1	486
Royaume-uni	1 996	200	31	2 226	8	2 234
<i>UE-15</i>	<i>17 272</i>	<i>1 211</i>	<i>176</i>	<i>18 659</i>	<i>39</i>	<i>18 698</i>
Islande	28	1	0	29	0	29
Norvège	218	17	3	238	1	238
Suisse et Liechtenstein	306	32	6	343	1	344
<i>Europe-19</i>	<i>17 824</i>	<i>1 261</i>	<i>185</i>	<i>19 270</i>	<i>40</i>	<i>19 310</i>

Source : Observatoire des PME européennes - Les PME en Europe en 2003 – 2003/7

**Table 4 - Entreprises Europe 19, 2003, nombre d'entreprises (x 1 000)**

	Micro	Petites	Moyennes	PME	GE	Total
Autriche	1 094	555	462	2 111	826	2 938
Belgique	1 310	535	422	2 267	997	3 264
Danemark	744	417	352	1 512	570	2 082
Finlande	526	232	225	983	540	1 523
France	7 024	3 039	2 550	12 614	6 318	18 932
Allemagne	10 488	5 553	3 961	20 002	10 882	30 884
Grèce	1 013	302	230	1 545	239	1 785
Irlande	234	218	196	648	281	929
Italie	10 702	3 178	1 855	15 735	3 099	18 834
<b>Luxembourg</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>165</b>	<b>61</b>	<b>225</b>
Pays-Bas	2 205	1 245	1 084	4 533	2 417	6 951
Portugal	1 201	743	589	2 533	678	3 210
Espagne	7 901	3 069	1 799	12 769	2 868	15 637
Suède	1 240	516	438	2 194	1 035	3 228
Royaume-uni	7 933	3 664	3 044	14 641	10 089	24 730
<i>UE-15</i>	<i>53 669</i>	<i>23 320</i>	<i>17 261</i>	<i>94 251</i>	<i>40 902</i>	<i>135 152</i>
Islande	32	22	10	64	51	116
Norvège	694	325	251	1 271	451	1 722
Suisse et Liechtenstein	642	607	582	1 832	893	2 725
<i>Europe-19</i>	<i>55 038</i>	<i>24 275</i>	<i>18 105</i>	<i>97 417</i>	<i>42 297</i>	<i>139 714</i>

Source : Observatoire des PME européennes - Les PME en Europe en 2003 – 2003/7

**Table 5 - Entreprises Europe 19, 2003, nombre de personnes occupées (x 1 000)**

	Micro	Petites	Moyennes	PME	Grandes	Total
Autriche	5	19	101	8	871	11
Belgique	3	21	104	5	1 115	7
Danemark	4	20	97	7	814	10
Finlande	3	20	102	4	932	7
France	3	21	102	5	1 123	8
Allemagne	4	18	90	7	1 001	10
Grèce	1	19	99	2	646	2
Irlande	3	19	94	7	691	10
Italie	2	18	97	4	1 013	4
<b>Luxembourg</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>103</b>	<b>7</b>	<b>710</b>	<b>9</b>
Pays-Bas	4	29	118	8	955	12
Portugal	2	19	96	4	760	5
Espagne	3	20	97	5	931	6
Suède	3	19	100	5	1 062	7
Royaume-uni	4	18	99	7	1 328	11
UE-15	3	19	98	5	1 059	7
Islande	1	21	78	2	624	4
Norvège	3	19	99	5	885	7
Suisse et Liechtenstein	2	19	101	5	890	8
Europe-19	3	19	98	5	1 052	7

Source : Observatoire des PME européennes - Les PME en Europe en 2003 – 2003/7

**Table 6 - Entreprises Europe 19, 2003, Nombre de personnes occupées en moyenne par entreprise (x 1 000)**

Les PME sont en position dominante dans les 19 pays européens, différemment cependant entre les pays selon des trois groupes que constituent les micro-entreprises, les PME de 10–249 collaborateurs, et les grandes entreprises, en termes d'emplois. Les micro-entreprises sont dominantes dans cinq pays: l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et le Liechtenstein. Les PME (10–249 collaborateurs) le sont dans sept pays: l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg, le Portugal, l'Islande, la Norvège et la Suisse. Pour les autres pays aucune des deux catégories

n'est véritablement en avance sur l'autre. Enfin les GE ne sont jamais dominantes dans aucun des pays. Les rapports de l'Observatoire des PME européennes proposent une analyse pertinente de la situation.

### I.3 SYNTHÈSE

L'esprit d'entreprise et les PME se sont peu à peu imposés comme le moteur du développement économique et social dans le monde entier. Le rôle de l'esprit d'entreprise a radicalement et fondamentalement changé, de sorte qu'il est aujourd'hui considéré comme une composante indispensable qui génère emploi, croissance économique et compétitivité internationale dans l'économie mondiale.

L'UE a bien compris leur importance et elles sont au cœur de la stratégie lancée par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000. L'objectif est de devenir l'économie basée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable de développer durablement sa croissance économique, de créer des emplois plus nombreux et plus qualifiés, ainsi qu'une cohésion sociale plus forte. L'atteinte de ce but dépendra finalement du degré de succès des entreprises, et plus particulièrement des entreprises petites et moyennes. L'UE a ainsi mis en place une législation qui définit ce qu'est une PME (recommandation 2003/361/CE) et leur permet d'accéder aux mécanismes nationaux et aux programmes européens de soutien mais également aussi plusieurs structures comme l'ENSR (European Network for SME Research), les Euro Info Centre et l'Observatoire des PME européennes avec comme ambition d'améliorer le suivi de la performance économique des PME en Europe. Sa fonction est de fournir de l'information sur les PME aux niveaux nationaux et européens à destination de toutes les parties prenantes.

## II Conjoncture économique du Luxembourg

### II.1 RAPIDE PANORAMA DE LA SITUATION ACTUELLE

L'économie luxembourgeoise est largement ouverte sur l'extérieur et fortement dépendante de l'évolution économique de la zone € en général et de ses pays voisins en particulier. Pourtant la croissance économique en 2003 aura été deux fois plus forte que la moyenne communautaire, soit 2.1% en volume au Luxembourg contre 0.8% dans l'Union européenne. C'est le chiffre que tout le monde retiendra avec quelque soulagement: la reprise est enfin sur les rails. Pour apprécier la signification économique de cette progression du PIB en volume il faut la remettre dans son contexte. La croissance luxembourgeoise de l'année 2003 aura été plus forte que celle prévue au mois d'automne malgré un environnement conjoncturel plutôt morose et où les risques négatifs – hausse du prix du baril de pétrole, l'envolée du taux de change de l'Euro, les turbulences géopolitiques – menaçaient d'oblitérer les premiers signes encore fragiles de la reprise européenne tant attendue. La progression du PIB se prête assez facilement au fétichisme de nombres médiatisés, hélas souvent vidés de toute signification économique et sociale !

L'année 2003 a donc marqué un tournant pour l'économie luxembourgeoise. Les différentes données statistiques disponibles au niveau des branches pour juger des performances économiques marquent, en général, sinon une progression, du moins une stabilisation (après une baisse), ou un ralentissement de la baisse (après une forte baisse), ce qui correspond à la définition même d'un retournement conjoncture). Les prévisions macro-économiques du Statec pour l'année 2004 tablent sur une croissance du PIB en volume se situant autour de 2%.

	1995-2000	2001	2002	2003
PIB à prix courants (millions de EUR)	13 215	21 971	22 506	23 476

Source : Note de conjoncture STATEC Mai 2004

**Table 7 - Evolution du PIB au Luxembourg**

PIB	2003	2004	2005
STATEC (prévisions novembre 2003)	1.2	2.0	3.0
Commission de l'UE(prévisions mars 2004)	1.8	2.4	3.1
OCDE (prévisions avril 2004)	1.7	2.6	3.6
FMI (prévisions avril 2004)	1.2	2.3	3.3
STATEC (prévisions mai 2004 <sub>1</sub> )	2.1	2.5	3.5

Source : Note de conjoncture STATEC Mai 2004

**Table 8 - Taux de croissance en volume du PIB**

En 2003 l'excédent de la balance courante s'est chiffré à 2.2 milliards d'€, contre 2.6 milliards en 2002. Exprimé en pourcentage du PIB, le solde courant de 2003 avoisine celui de la fin des années 90 – à savoir inférieur à 10%. Cette détérioration est essentiellement due à l'aggravation des déficits structurels des balances des revenus et des transferts courants. En revanche, la balance des biens et services s'est légèrement améliorée pour atteindre un excédent de 5.3 milliards d'€, grâce surtout au solde positif des échanges de services (7.5 milliards d'€).

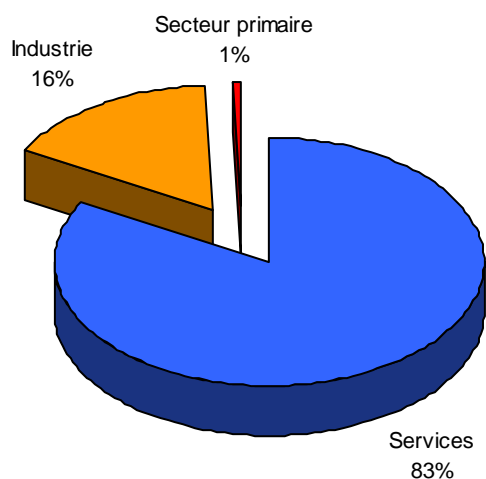
PIB par habitant (2003) :	52 600 €
Budget 2003 de l'Etat :	6,3 milliards d'€
Dette publique de l'Etat :	5,7 % du PIB
Taux d'inflation 2003	2,1 %

Source : STATEC - Portrait économique et social du Luxembourg

**Table 9 - D'autres chiffres clefs**

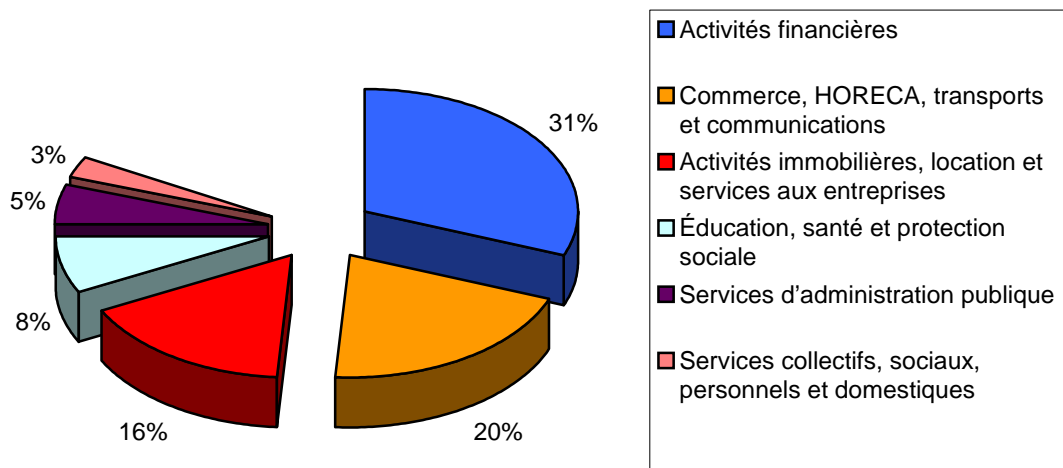
Le Luxembourg peut donc se prévaloir actuellement d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. En 2003, le PIB par habitant est d'environ 52 600 €. Certes ce n'est pas là l'unique ni le plus fidèle instrument de mesure du niveau de vie et de bien-être. Ces chiffres sont néanmoins le reflet d'une situation économique très favorable. L'itinéraire du Luxembourg pour atteindre ce niveau est d'ailleurs loin d'être linéaire. L'économie luxembourgeoise a subi une profonde mutation. Bassin sidérurgique prospère le Luxembourg possède maintenant une économie largement dominée par les services, en particuliers financiers. Déjà en 1970, le poids du secteur financier dans l'économie était légèrement plus important au Luxembourg qu'ailleurs. Au cours des décennies qui ont suivi, son poids relatif a augmenté dans toutes les économies industrialisées, mais son développement au Luxembourg a pris des proportions inégalées. Le secteur financier est devenu le principal moteur de l'économie luxembourgeoise. De manière directe, il génère environ 25

% de la valeur ajoutée, occupe près de 12% de l'emploi total et procure plus de 40 % des recettes fiscales à l'Etat. Le secteur financier est crucial pour l'équilibre extérieur du Luxembourg. En effet, le surplus des services financiers représente les  $\frac{3}{4}$  de la balance des services. En d'autres termes, les exportations de services financiers compensent les déficits générés par d'autres postes, en particulier au niveau de la balance commerciale et de la balance des revenus.



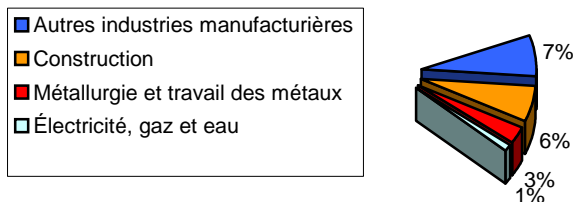
**Figure 1 - Répartition sectorielle**

Source : STATEC - le Luxembourg en chiffres 2004



**Figure 2 – Services**

Source : STATEC - le Luxembourg en chiffres 2004



**Figure 3 – Industrie**

Source : STATEC - le Luxembourg en chiffres 2004

(NB : Les services IT sont inclus dans la catégorie « services aux entreprises »)

## II.2 SWOT DU LUXEMBOURG

Le rapport de décembre 2003 du CEPROS "Luxembourg Business in the New Digital Economy" identifie le SWOT suivant pour les entreprises luxembourgeoises, en particulier celles concernées par les NTIC.

### II.2.1 Strengths (Forces)

- **Membres du gouvernement disponible**

Le fait que les membres du gouvernement luxembourgeois soient hautement disponibles pour les entreprises et à leur écoute est clairement établi. Le Luxembourg a en effet une législation très intéressante pour les entreprises en particulier dans le secteur financier.

- **Environnement cosmopolite**

Le Luxembourg est très attractif pour les entreprises étrangères notamment à cause de son environnement culturel multiculturel et multilinguistique. Ceci est en partie dû au grand nombre d'étrangers résident (le plus haut du monde) et de frontaliers. Cela se traduit également dans le système scolaire.

- **Bonnes infrastructures**

Dans tous les domaines vitaux aux affaires comme les transports, la logistique, les télécommunications, le Luxembourg offre une infrastructure égale et même supérieures à tous les pays d'Europe.

- **Qualité de vie**

Leader mondial du PIB par habitant depuis des années le Luxembourg offre une qualité de vie inégalable à ses habitants.

- **Fiscalité avantageuse**

Cet aspect est d'autant plus vrai si l'on compare aux pays limitrophes. Cela rend le pays attractif pour créer une entreprise et embaucher.

### II.2.2 Weaknesses (Faiblesses)

- **Economie monolithique**

Le pays est fortement dépendant du secteur financier sur lequel repose une bonne partie de son économie.

- **Systeme scolaire**

L'environnement cosmopolite engendre au systeme educatif luxembourgeois des defis importants.

- **Promotion du pays à l'étranger limitée**

Cette promotion concerne souvent le secteur économique, ce qui ne fait que rajouter au problème de l'économie monolithique.

- **Disponibilité limitée de capitaux à risque et de financement**

Le Luxembourg n'a qu'une quantité limitée de capitaux à risque disponible aux entrepreneurs comparé à d'autres centres financiers. En plus il est difficile d'obtenir des lignes de crédit des banques locales, spécialement pour les entreprises de service.

### II.2.3 Opportunities (Opportunités)

- **Présence des institutions européennes**

Leur présence est sous-exploitée. Par exemple la commercialisation du contenu produit par la Cour de Justice ou Eurostat n'a pas encore été réalisée.

- **Présence du centre financier**

Le rôle de Luxembourg comme un centre financier de classe mondiale peut être utilisé en terme de développement IT et les TIC peuvent être utilisés en retour pour augmenter l'efficacité des opérations existantes et de toute nouvelle opportunité d'affaire du secteur financier.

- **Présence de SES Global**

SES Global est le fournisseur leader en terme de capacité satellite, de haut-débit, et de diffusion. Le développement d'entreprises relié à ce business au Luxembourg serait un développement naturel.

### II.2.4 Threats (Menaces)

- **Prétentions au sujet de la présence des institutions de l'UE**

L'économie luxembourgeoise profite grandement de la présence des institutions de l'UE mais pas encore assez selon le groupe de travail du CEPROS.

- **Compétition des nouveaux membres de l'UE**

Les sociétés de service du Luxembourg pourraient faire face à une compétition sévère de la part des nouveaux membres, qui offrent un personnel ultra-qualifié pour un coût bien moindre.

- **Impact du changement de gouvernance**

Les GE luxembourgeoises sont détenues majoritairement par des fonds étrangers. De ce fait les décisions de ces entreprises sont souvent prises à l'étranger et cela impose de rendre le pays toujours plus attractif et compétitif.

## II.3 INVESTISSEMENT DE L'ETAT POUR LA PROMOTION DES TIC

### II.3.1 Dispositions légales

En l'an 2000, le Luxembourg s'est démarqué en étant le premier pays européen à transposer les directives européennes sur le commerce et la signature électroniques, ce qui a donné lieu aux 3 textes fondateurs suivants :

- Loi du 14 août 2000 sur le commerce électronique
- Règlement grand-ducal du 1er juin 2001 sur les signatures électroniques
- Loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Ces lois concourent à fournir un cadre législatif capable d'assurer plus efficacement la protection du consommateur dans un secteur d'activité fondé sur des relations virtuelles.

### II.3.2 eLuxembourg

Ces initiatives ne constituent pas un exemple esseulé. Au niveau européen, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, le plan d'action eEurope 2002 vise à étendre la connectivité Internet en Europe. Le plan d'action eEurope 2005 prolonge cette initiative afin d'exploiter cette connectivité par un accroissement de la productivité économique et une amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au profit de l'ensemble des citoyens européens, en s'appuyant sur une infrastructure large bande sécurisée disponible au plus grand nombre. Au niveau du Luxembourg cela s'est rapidement traduit par un plan d'action nommé eLuxembourg qui a les objectifs suivants :

- améliorer la qualification des élèves et des étudiants luxembourgeois par l'intégration des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement,
- faire participer tous les citoyens à la société de l'information,
- former rapidement aux nouveaux métiers d'avenir,
- mettre les nouvelles technologies au service des citoyens et des entreprises,
- promouvoir le commerce électronique,
- favoriser l'accès à la connaissance par les nouvelles technologies de communication,

- développer les infrastructures et les services de communication,
- collaborer dans la Grande Région,
- et adapter le cadre réglementaire pour la société de l'information.

Le programme CASES, fortement lié au projet R2SIC, est une des initiatives engendrées par eLuxembourg.

### 11.3.3 Dépenses d'infrastructures

Un autre indicateur de l'implication de l'état luxembourgeois pour la promotion des TIC est représenté par les dépenses d'infrastructure. En effet, l'infrastructure est le point de départ pour garantir une bonne connectivité du pays, et offrir des services de télécommunications de qualité. La qualité de l'infrastructure est un indicateur de base pour juger du niveau de préparation d'un pays à la société de l'information.

	Total (M US\$)	par habitant (US\$)	par abonné au tel (US\$)	en % des revenus
Luxembourg	72,3	164,5	95,7	21
Europe	61 011	76,4	84,1	17,8
Monde	182 763	31,1	83,5	23,2
US	29 620	104	92,7	-
France	5 471,7	91,8	75,5	17,1
Allemagne	6 632,1	80,4	58,3	11,4
Belgique	753,8	72,8	56,9	11

Source : Repères 2004

**Table 10 - Investissement dans les infrastructures TIC**

Luxembourg 8,0 %

Moyenne EU : 7,3 %

Source : Repères 2004

**Table 11 - Dépenses TIC en % du PIB**

Le développement des réseaux à haut débit était une des priorités du gouvernement dans son plan d'action eLuxembourg. L'objectif fixé était une accessibilité au haut débit à hauteur de 95% de la population. Aujourd'hui, cet objectif est atteint et même dépassé : l'ensemble de la population peut avoir théoriquement accès au haut débit, soit par l'ADSL, soit par le câble.

## II.4 SYNTHÈSE

Autrefois berceau de l'activité sidérurgique avec le bassin lorrain, l'économie luxembourgeoise a subi de profondes mutations où le secteur secondaire a laissé sa place au secteur tertiaire qui représente les  $\frac{3}{4}$  de la richesse du pays. Si l'on s'en tient d'ailleurs strictement à l'aspect PIB, le Luxembourg est le pays le plus riche du monde et continuera à l'être pour quelque temps encore. En effet même si les activités financières qui constituent 31% de la valeur ajoutée ont souffert ces dernières années, le pays a investi pour l'avenir. Il a légiféré sur les nouvelles technologies et consenti d'importantes dépenses d'infrastructures IT pour préparer son économie à « l'économie de la connaissance » dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne » définie par l'UE. UE dont la proximité des institutions est d'ailleurs un des atouts maîtres du pays.

## III La PME au Luxembourg

### III.1 L'INTERVENTION DE L'ETAT

#### III.1.1 Cadre législatif

La loi-cadre de développement et de diversification économique du 21 février 1997 portant modification de la loi du 27 juillet 1993 définit une PME au regard de la législation luxembourgeoise. Il s'agit de l'application au niveau national des critères de la recommandation 96/280/CE de l'UE.

*« Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, suivant les orientations et encadrements communautaires arrêtés en exécution des articles 92 et 93 du Traité sur l'Union Européenne, répondent aux conditions cumulatives suivantes:*

- *Emploi inférieur à deux cent cinquante travailleurs;*
- *Chiffre d'affaires inférieur ou égal à quarante millions d'écus ou total du bilan inférieur ou égal à vingt-sept millions d'écus;*
- *Participation au capital social ou part dans le total des droits de vote inférieure à 25%, détenus soit individuellement par une entreprise soit conjointement par plusieurs entreprises liées ne répondant pas aux conditions ci-avant. Ce dernier critère ne vaut cependant pas pour les sociétés ou fonds d'investissement, de droit public ou privé, les sociétés de capital à risque ou les investisseurs institutionnels, à condition que ces derniers n'exercent pas de contrôle sur l'entreprise.*

*Le plafond des aides cumulées aux PME ne pourra dépasser 7,5% des coûts d'investissement ou de restructuration encourus.*

*Toutefois, le taux d'aide peut être porté à 15% pour les petites entreprises répondant aux conditions cumulatives suivantes:*

- *Emploi inférieur à cinquante travailleurs;*
- *Chiffre d'affaires inférieur ou égal à sept millions d'écus ou total du bilan inférieur ou égal à cinq millions d'écus;*
- *Participation au capital social ou part dans le total des droits de vote inférieure à 25%, détenus soit individuellement par une entreprise soit conjointement par plusieurs entreprises liées ne répondant pas à la définition d'une PME ci-avant. Ce dernier critère ne vaut cependant pas pour les sociétés ou fonds d'investissement, de droit public ou privé, les sociétés de capital à risque et les investisseurs institutionnels, à condition que ces derniers n'exercent pas de contrôle sur l'entreprise. »*

	<b>Effectifs</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Total au bilan</b>
Petite entreprise	< 50	< 5 000 000 d'écus	< 7 000 000 d'écus
PME	50 – 250	< 27 000 000 d'écus	< 40 000 000 d'écus
Capital	Pas détenu à 25% ou plus par une ou plusieurs firmes ne répondant pas à la définition de PME ou de petite entreprise		

**Table 12 - Définition d'une PME pour la législation luxembourgeoise**

Ce texte a pour objectif de définir les limites d'éligibilité des entreprises aux plans d'action en faveur des PME.

### III.1.2 Plan d'action en faveur des pme

Deux plans d'action en faveur des PME ont été menés au Luxembourg afin de soutenir cette forme d'entreprise qui représente 99.9% des entreprises du pays. (cf. IV.3)

Le premier plan d'action 1996-2001 se fixait comme objectif d'assurer un environnement fiscal, social, commercial et administratif favorable au développement des PME. Le second plan d'action 2001-2006 est placé sous le signe de l'esprit d'entreprise et du développement durable. Il obéit à 10 autres axes :

1. Adapter le droit d'établissement a l'évolution technologique et économique
2. Simplifier les formalités et alléger les charges administratives
3. Endiguer efficacement la concurrence déloyale
4. Maintenir un environnement fiscal favorable a l'esprit d'entreprise
5. Renforcer le soutien financier en faveur des entreprises
6. Accompagner les efforts des entreprises en matière de formation
7. Concilier entreprise et environnement
8. Garantir une législation du travail et des charges sociales favorables a la croissance et a l'emploi
9. Assurer la compétitivité du commerce en général et du commerce urbain en particulier ainsi que du tourisme
10. Maintenir et renforcer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises

Le premier axe de ce plan est clairement dédié à l'intégration des TIC dans les entreprises, alors que les axes 2 et 10 voient en elles plutôt un moyen.

## III.2 REPARTITION DES PME DANS LE PAYSAGE ECONOMIQUE LUXEMBOURGEOIS

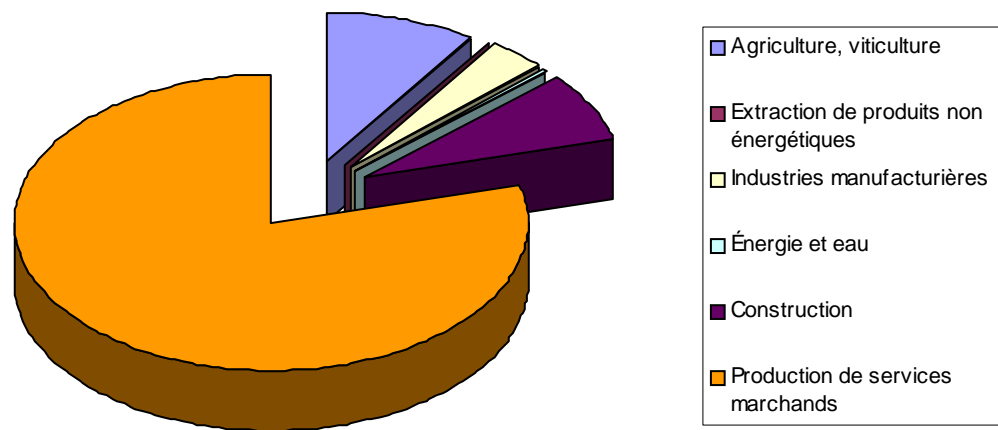
Selon la Chambre de Commerce du Luxembourg les PME représentent 95% de la base d'affaires du pays et interviennent dans 80% du PIB du pays. Partant de ce constat et de l'étude réalisée par l'Observatoire des PME européennes, on ne peut que confirmer cet état de fait en regardant la liste des principaux employeurs au Luxembourg. Il y a moins d'une vingtaine d'entreprises qui comptent plus de 1000 employés et moins d'une centaine de plus de 250 employés, c'est dire à quel point les PME/TPE sont importantes pour l'économie du pays ! Pour le reste, voici leur répartition selon différents critères.

### III.2.1 Répartition des entreprises par branche selon leur nombre

Branche	Nombre	%
Production de services marchands	20808	79,29%
Agriculture, viticulture	2450	9,34%
Construction	1952	7,44%
Industries manufacturières	964	3,67%
Énergie et eau	57	0,22%
Extraction de produits non énergétiques	12	0,05%
Total	26243	100

Source : STATEC – Le Luxembourg en chiffres 2004

**Table 13 - Répartition globale des entreprises par branche**



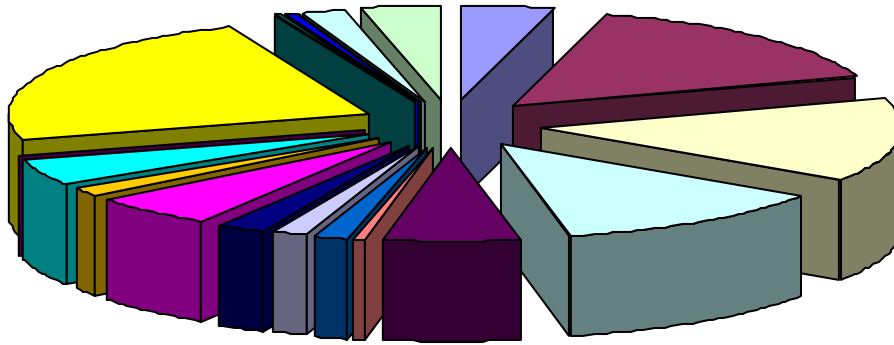
**Figure 4 - Répartition globale des entreprises par branche**

Cette répartition par branche traduit bien la répartition sectorielle de l'économie luxembourgeoise où les services représentent 83% de l'activité économique.(cf. III.1) Si l'on souhaite un niveau de détail plus fin en ce qui concerne les services marchands (typiquement le secteur tertiaire) qui représentent donc les  $\frac{3}{4}$  de l'activité économique, on aboutit aux statistiques suivantes.

<b>Branche</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Services fournis principalement aux entreprises	4792	23,03%
Commerce de gros et intermédiaire du commerce	3294	15,83%
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	2969	14,27%
Hôtels et restaurants	2610	12,54%
Transports et services auxiliaires des transports	1313	6,31%
Activités immobilières (hors location de biens immobiliers)	1174	5,64%
Activités informatiques	955	4,59%
Commerce et réparation automobile	879	4,22%
Services personnels	753	3,62%
Auxiliaires financiers et d'assurance	455	2,19%
Activités récréatives, culturelles et sportives	387	1,86%
Assurance et réassurance	363	1,74%
Location sans opérateur	292	1,40%
Intermédiation financière	238	1,14%
Formation permanente et enseignements divers	116	0,56%
Postes et télécommunications	113	0,54%
Assainissement, voirie et gestion des déchets	41	0,20%
Écoles de conduite	37	0,18%
Recherche et développement	27	0,13%
<b>Total</b>	<b>20808</b>	<b>100,00%</b>

Source : STATEC – Le Luxembourg en chiffres 2004

**Table 14 - Répartition des entreprises dans les services marchands**



**Figure 5 - Répartition des entreprises dans les services marchands**

A l'intérieur du secteur tertiaire, les services aux entreprises représentent la branche la plus importante avec 23% de l'activité dans ce domaine. Proportionnellement à l'activité globale cela représente 18%.

Ces services peuvent également être sous-décomposés comme suit.

Branche	Nombre	%
Conseil pour les affaires et la gestion, administration d'entreprises	1090	22,75%
Activités d'architecture et d'ingénierie	912	19,03%
Activités comptables	862	17,99%
Enquêtes de sécurité, services divers fournis principalement aux entreprises	768	16,03%
Activités juridiques	555	11,58%
Publicité	319	6,66%
Activités de nettoyage	112	2,34%
Sélection et fourniture de personnel	92	1,92%
Études de marché et sondages	56	1,17%
Activités de contrôle et analyses techniques	26	0,54%
<b>Total</b>	<b>4792</b>	<b>100,00%</b>

Source : STATEC – Le Luxembourg en chiffres 2004

**Table 15 - Répartition des entreprises dans les services aux entreprises**

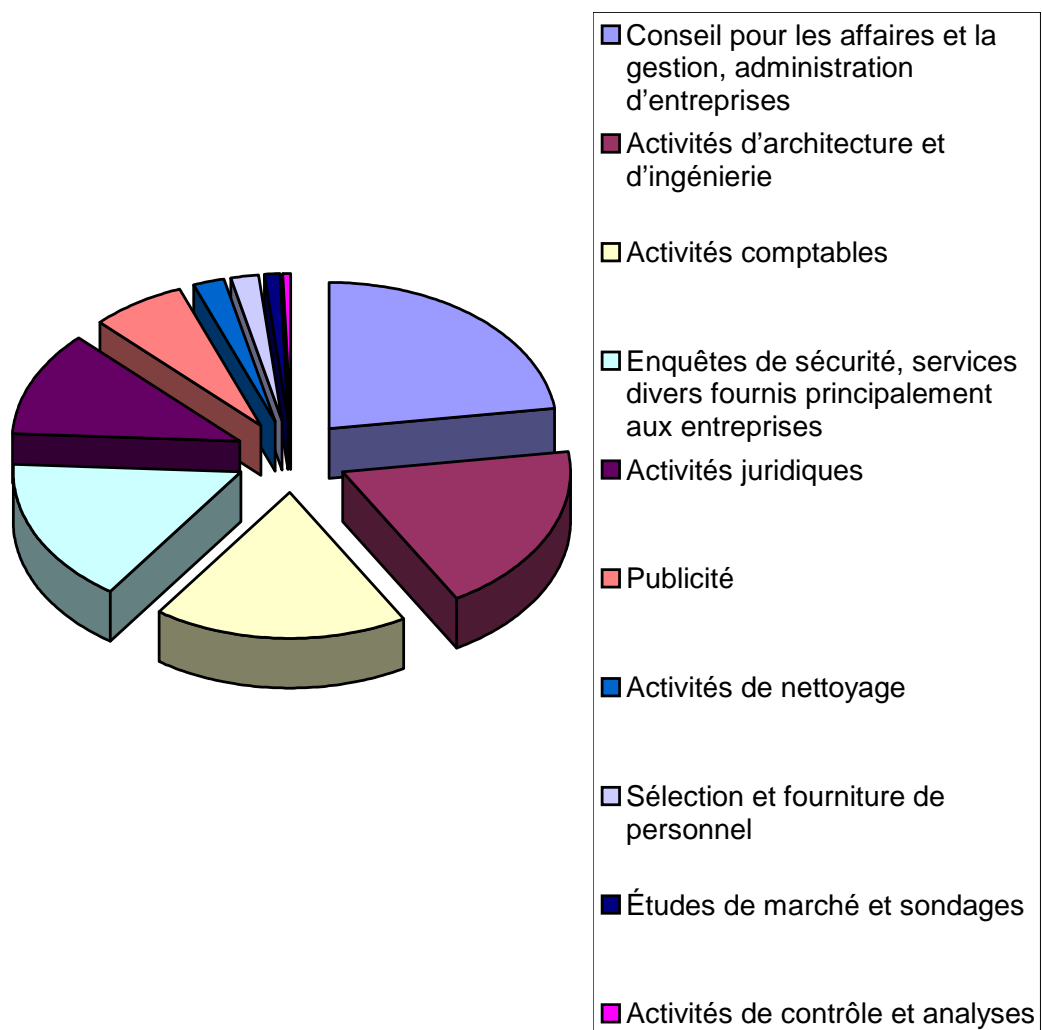


Figure 6 - Répartition des entreprises dans les services aux entreprises

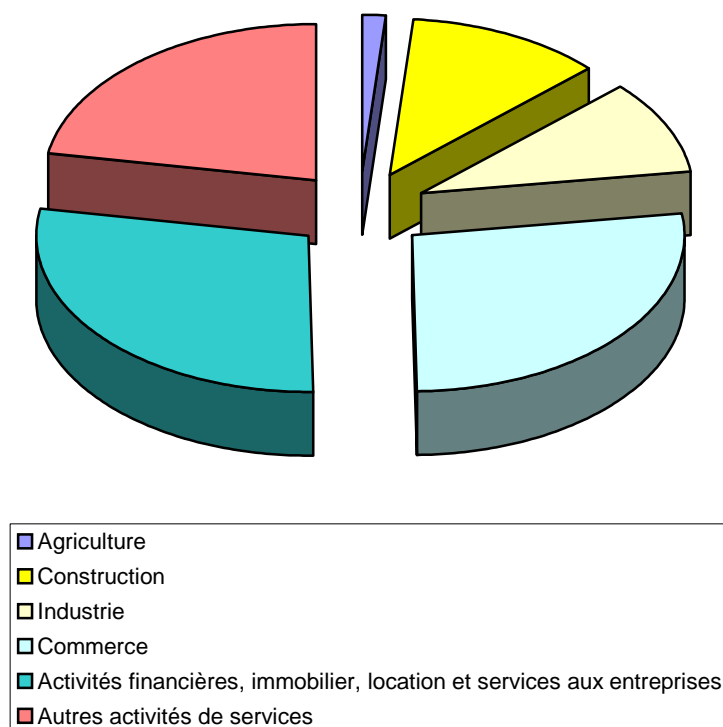
### III.2.2 Répartition des entreprises par branche selon les effectifs

Si l'on souhaite avoir une approche non plus basée sur le nombre d'entreprises mais sur leur effectif, le même modèle émerge. En effet, les branches commerce, activités financières, immobilier, location aux services aux entreprises et autres activités de service réunies constituent 77% de masse salariale du pays.

Branche	Total	%
Agriculture	3900	1,33%
Construction	34600	11,78%
Industrie	28500	9,71%
Commerce	79300	27,01%
Activités financières, immobilier, location et services aux entreprises	81700	27,83%
<i>dont :</i>		
- Services financiers	33300	
- Services immobiliers, de location et aux entreprises	48400	
Autres activités de services	65600	22,34%
<b>Total</b>	<b>293600</b>	<b>100,00%</b>

Source : STATEC – Le Luxembourg en chiffres 2004

**Table 16 - Répartition des branches d'activité par effectifs**



**Figure 7 - Répartition des branches d'activité par effectifs**

Il faut toutefois nuancer cette approche. En effet, une entreprise active est définie comme une entreprise qui a enregistré du chiffre d'affaires ou de l'emploi à n'importe quel moment de la période de référence, même pendant une période limitée. Le nombre d'entreprises actives pendant la période de référence est désigné sous le nom de "population des entreprises actives". Or dans l'immobilier il arrive fréquemment que des entreprises ne comptent en moyenne que moins d'un salarié par entreprise, c'est-à-dire que parmi ces entreprises beaucoup ne possèdent même pas un seul salarié (comme par exemple les sociétés civiles immobilières).

### III.3 UN CONCEPT CHER A LA CHAMBRE DES METIERS DE LUXEMBOURG : L'ARTISANAT

La Chambre des métiers de Luxembourg est l'une des six chambres professionnelles, patronales, artisanales du Luxembourg. Elle est spécialement au service des entreprises artisanales.

L'entreprise artisanale est une personne morale ou une personne physique bien sûr établie sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et créée en vue d'exercer une activité de production de biens ou de prestation de services, telle que définie par le règlement grand-ducal du 26 mars 1994 déterminant le champ d'activité des métiers principaux et secondaires du secteur artisanal. Ces métiers sont rangés dans 5 groupes, à savoir :

- Métiers de l'alimentation
- Métiers de la mode, de la santé, de l'hygiène
- Métiers de la mécanique
- Métiers de la construction et de l'habitat
- Divers

Ces groupes sont encore subdivisés en sous-groupes mais leur énumération complète ne présenterait ici aucun intérêt. La totalité représente plus de 150 métiers dont les activités sont multiples.

La chambre des métiers estime que l'artisanat représente 26% de la valeur ajoutée du pays et 2% des investissements. La diminution constante du nombre d'entreprises de 1970 à 1990 a été stoppée et même inversée. Cela dit le nombre de personnes occupées a été en progression constante et l'artisanat emploie trois fois plus de personnes aujourd'hui qu'il y a trente ans. Si l'on compare ces chiffres avec ceux qui concernent les PME en général, l'artisanat représente 16% des entreprises indigènes et emploie 19% des actifs du pays.

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2002	2003
Entreprises	5004	4462	4018	3794	3724	3978	4153	4174	4179
Salariés	17246	19121	24032	26697	34146	39184	46756	52613	54532
Non-salariés	8058	7380	5627	5022	4705	4617	4409	4227	4133
Emploi total	25304	26501	29659	31719	38851	43801	51165	56840	58665

Source : Chambre des métiers - Artisanat: Annuaire statistique 2003

Table 17 - Chiffres clefs de l'artisanat

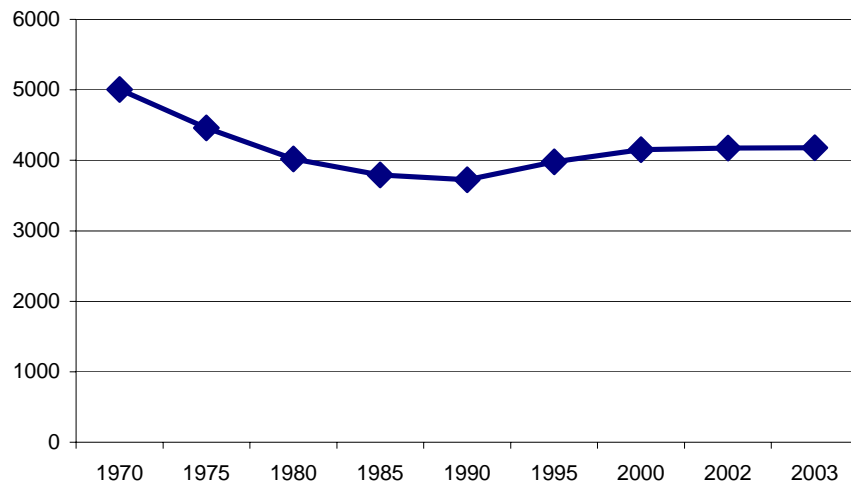


Figure 8 - Evolution du nombre d'entreprises dans l'artisanat

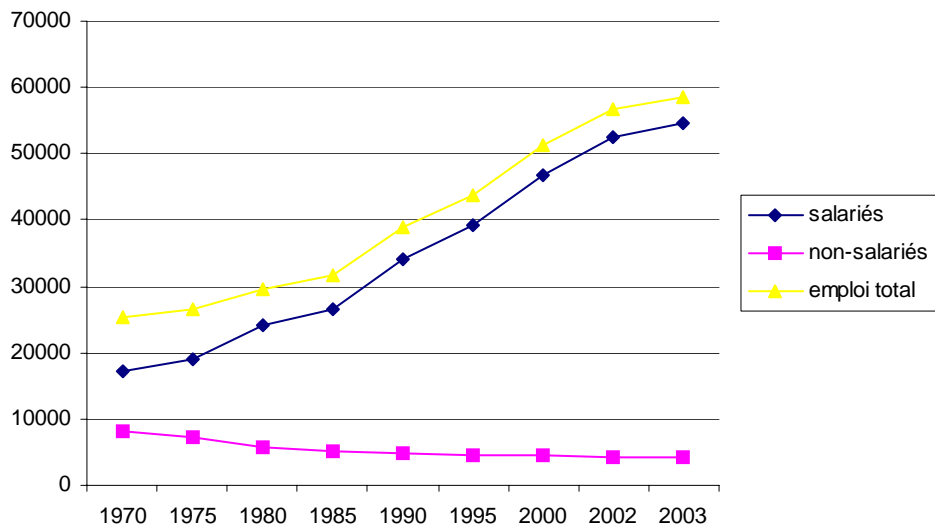


Figure 9 - Evolution de l'emploi dans l'artisanat

Taille de l'entreprise	2003
Total	4179
Sans salariés	1106
Avec salariés	3073
1 - 4 salariés	1210
5 - 9 salariés	703
10 - 19 salariés	522
20 - 49 salariés	416
50 - 99 salariés	129
100 -199 salariés	67
200 -499 salariés	23
plus de 499 salariés	3
<b>Moyenne</b>	<b>14</b>

Source : Chambre des métiers - Artisanat: Annuaire statistique 2003

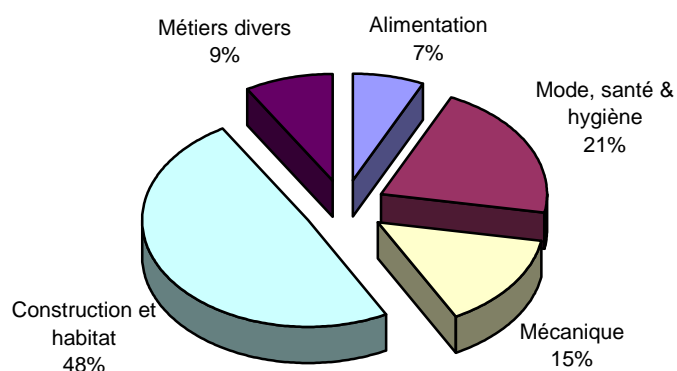
**Table 18 - Répartition des entreprises selon leur taille**

L'entreprise artisanale luxembourgeoise a en moyenne 14 employés, et un quart de ces entreprises sont des TPE.

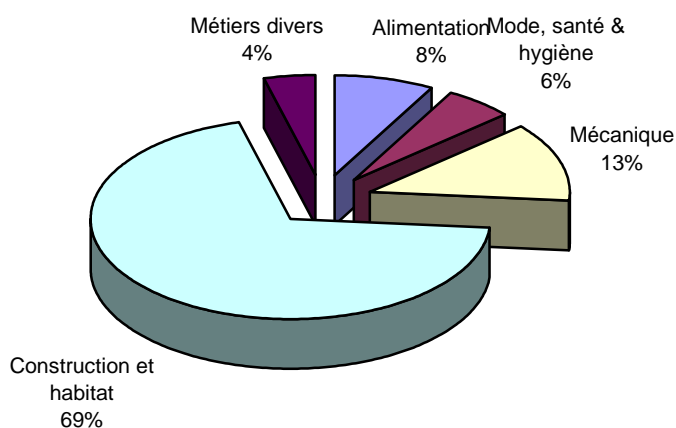
Groupe de métiers	Nombre	Emploi
Alimentation	285	4422
Mode, santé & hygiène	873	3035
Mécanique	609	6 996
Construction et habitat	2052	37 858
Métiers divers	360	2 221

Source : Chambre des métiers - Artisanat: Annuaire statistique 2003

**Table 19 - Répartition des entreprises artisanales selon leur secteur d'activité**



**Figure 10 – Répartition des entreprises artisanales selon leur secteur activité d’après leur nombre**



**Figure 11 - Répartition des entreprises artisanales selon leur activité d’après leur effectif**

L’étude de la Chambre des métiers sur la création d’entreprises montre que chaque entreprise génère en moyenne 2,8 emplois à sa création et que cinq ans après sa naissance elle occupe 7,7 personnes. Elle aura

ainsi presque triplé ses effectifs et continuera très rapidement à s'étendre vers la moyenne nationale.

Contrairement aux opinions préconçues, l'entreprise artisanale n'occupe plus exclusivement des manuels mais de plus en plus de personnel d'encadrement, des commerciaux, des ingénieurs. Leur rôle va prendre de plus en plus d'importance dans l'avenir, au fur et à mesure que les technologies telles que les TIC vont prendre de l'importance dans ces entreprises, rendant nécessaire la présence d'une main d'œuvre plus diversifiée et qualifiée.

Pour compléter ce tour d'horizon de l'artisanat luxembourgeois, il est important d'en avoir une vision dynamique. Avec un taux de survie de 66% dans les cinq ans suivant sa création, une entreprise artisanale a relativement de bonnes chances de durer. Ce taux élevé peut s'expliquer en partie par le fait que tout entrepreneur doit être titulaire d'un brevet de maîtrise ou d'une qualification équivalente. Cela dit cette espérance de vie était de 72% en 1998 et 1999.

### III.3.1 Synthèse

Les PME sont le poumon de l'économie et le Luxembourg l'a bien compris. En définissant un cadre légal en respect des recommandations de la commission européenne et plusieurs plans d'action en faveur d'une forme entrepreneuriale représentant 99,9% des entreprises du pays, l'état soutient ces entreprises. Si l'on considère le nombre d'entreprises d'une branche comme l'indicateur le plus significatif, les entreprises de services aux entreprises représentent 18% de l'activité totale, c'est dire si elles ont besoin d'aide !

Le rôle de la chambre des métiers est d'ailleurs de soutenir les entreprises artisanales qui forment un ensemble pas forcément disjoint avec les entreprises dites « classique ». Représentant 16% des entreprises luxembourgeoises, elles sont constituées par une majorité relative d'entités de moins de 10 personnes répondant par la même à la définition de TPE établie par l'UE. Cependant il faut éviter de faire l'amalgame « entreprise artisanale = TPE » car leur besoin de survie et d'intégration au tissu économique les conduit à l'expansion des effectifs. Pour preuve, trois entreprises artisanales affiliées à la Chambre des Métiers comptent plus de 500 employés !

## Conclusion

Que ce soit au niveau de l'UE ou du Luxembourg, les PME sont au cœur de leur stratégie économique et doivent le rester par l'importance qu'elles revêtent pour l'ensemble de l'économie mondiale. Ce ne sont pas les grands groupes seuls qui créent la richesse d'un pays mais bel et bien toute cette mosaïque d'entreprises. Elles sont toutes animées par cette même volonté d'entreprendre, initiative que les institutions se doivent de soutenir. Les recommandations de la Chambre de Commerce au gouvernement luxembourgeois issu des élections législatives du 13 juin 2004 abondent d'ailleurs en ce sens. Dominée par les services et les PME/TPE, l'économie luxembourgeoise se doit de continuer sa marche en avant vers l'avenir. Partant de là, l'intégration des TIC dans les entreprises est devenu un passage obligé.

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Répartition sectorielle.....	19
Figure 2 – Services.....	20
Figure 3 – Industrie.....	20
Figure 4 - Répartition globale des entreprises par branche.....	30
Figure 5 - Répartition des entreprises dans les services marchands.....	32
Figure 6 - Répartition des entreprises dans les services aux entreprises.....	34
Figure 7 - Répartition des branches d'activité par effectifs.....	36
Figure 8 - Evolution du nombre d'entreprises dans l'artisanat.....	38
Figure 9 - Evolution de l'emploi dans l'artisanat.....	38
Figure 10 – Répartition des entreprises artisanales selon leur secteur activité d'après leur nombre.....	40
Figure 11 - Répartition des entreprises artisanales selon leur activité d'après leur effectif.....	40

## TABLE DES TABLES

Table 1 - Définition d'une PME/Petite entreprise selon recommandation 96/280/CE.....	9
Table 2 - Définition d'une PME/TPE selon recommandation 2003/361/CE. 9	
Table 3 - Les données de base sur les PME et sur les grandes entreprises dans l'Europe-19, 2003 .....	11
Table 4 - Entreprises Europe 19, 2003, nombre d'entreprises (x 1 000) .12	
Table 5 - Entreprises Europe 19, 2003, nombre de personnes occupées (x 1 000).....	13
Table 6 - Entreprises Europe 19, 2003, Nombre de personnes occupées en moyenne par entreprise (x 1 000).....	14
Table 7 - Evolution du PIB au Luxembourg.....	17
Table 8 - Taux de croissance en volume du PIB .....	18
Table 9 - D'autres chiffres clefs .....	18
Table 10 - Investissement dans les infrastructures TIC .....	25
Table 11 - Dépenses TIC en % du PIB.....	25
Table 12 - Définition d'une PME pour la législation luxembourgeoise .....	28
Table 13 - Répartition globale des entreprises par branche.....	29
Table 14 - Répartition des entreprises dans les services marchands.....	31
Table 15 - Répartition des entreprises dans les services aux entreprises	33
Table 16 - Répartition des branches d'activité par effectifs .....	35
Table 17 - Chiffres clefs de l'artisanat.....	37
Table 18 - Répartition des entreprises selon leur taille .....	39
Table 19 - Répartition des entreprises artisanales selon leur secteur d'activité .....	39

## EN SAVOIR PLUS

Annuaire des sites public du Luxembourg

<http://www.etat.lu/>

BOUAZZAOUI EL M., Emploi et création des PME au Maroc Oriental, Mémoire de Diplôme des Etudes Supérieures Approfondies, Université d'Oujda, 2001 ; [online] <http://solidarite.developpe.free.fr/francais/international/Docinternationale/emploietPMEauMO.doc>

B. Nadhem, Le Système comptable des entreprises & les petites et moyennes entreprises, La Revue Comptable et Financière, n°54, quatrième trimestre 2001 ; [online]

<http://www.comptafseg.net/Publication/rcf54.pdf>

BACHELARD O., BURLEA SCHUIOPOIU A., CARPENTIER S., Approche franco-roumaine de la GRH en PME : des particularités nationales à un modèle convergent, Groupe ESC St. Etienne, Université de Craiova, IAE de Lyon, 2004; Présenté a la 22eme Université d'Été de l'IAS Luxembourg ; [online] <http://www.lux-ias.lu/PDF/Bachelard.pdf>

Chambre de commerce du Luxembourg, La confiance des entreprises reste à un niveau bas, synthèse de l'enquête Eurochambres 2004, 2004 ; [online] <http://www.cc.lu/docdownload.php?id=64>

Chambre des métiers du Luxembourg, Artisanat : Annuaire statistique 2003; [online]

<http://www.chambre-des-metiers.lu/CDM/getDocsDoc?lng=1&id=966&idchemin=0&brubr=0&boul=0>

Centre d'Etudes PROSpectives

<http://www.cepros.lu>

CEPROS, Luxembourg Business in the New Digital Economy, Décembre 2003

Chambre des métiers du Luxembourg, Chiffres clefs de l'Artisanat, avril 2004

Ducheneaut B., Enquête sur les PME françaises ; Paris, Maxima, 1995

Ducheneaut B. (1996), Les dirigeants de PME ; Paris, Maxima, 1996

Eurochambres

<http://www.eurochambres.be>

Habersaat M., Schönenberger A., Weber W.; Les PME en Suisse et en Europe; Swiss Research Institute of Small Business and Entrepreneurship (KMU-HSG), University de St. Gallen ; [online]

<http://www.kmu.unisg.ch/org/kmu/web.nsf/0/a1977c829bfd7c0ac1256a3>

[9004d4648/\\$FILE/les%20PME%20en%20Suisse%20et%20en%20Europe.pdf](http://www.eurostat.ec.europa.eu/9004d4648/$FILE/les%20PME%20en%20Suisse%20et%20en%20Europe.pdf)

Le portail de la législation luxembourgeoise  
<http://www.legilux.lu>

Loi-cadre de développement et de diversification économiques du 21 février 1997, [*Mémorial* A-n° 16, 24 mars 1997]

MindForest, Repères 2004 - La pénétration des technologies de l'information au Luxembourg ; [online]  
<http://www.eco.public.lu/documentation/Publications/Reperes.pdf>

Ministère des classes moyennes du Luxembourg, plan d'action PME  
<http://www.mcm.public.lu/plan/index.html>

Observatoire des PME européennes  
[http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise\\_policy/analysis/observatory.htm](http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/analysis/observatory.htm)

Observatoire des PME européennes, Les PME en Europe, 2003/7 ; [online]  
[http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise\\_policy/analysis/doc/sme\\_s\\_observatory\\_2003\\_report7\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/analysis/doc/sme_s_observatory_2003_report7_fr.pdf)

Observatoire des PME européennes, Points forts de l'Observatoire des PME européennes 2003, 2003/8 ; [online]  
[http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise\\_policy/analysis/doc/sme\\_s\\_observatory\\_2003\\_report8\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/analysis/doc/sme_s_observatory_2003_report8_fr.pdf)

Priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années, Recommandations de la Chambre de Commerce au gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004, 2004 ; [online]  
<http://www.cc.lu/docdownload.php?id=83>

Recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. [Journal officiel L 124 du 20 mai 2003].

Recommandation 96/280/CE de la Commission du 3 avril 1996 concernant la définition des petites et moyennes entreprises. [Journal officiel n° L 107 du 30/04/1999]

Schumpeter J., Capitalisme, socialisme et démocratie, Paris, Payot, 1979

Site Internet du Ministère de l'Economie  
<http://www.eco.public.lu/>

Site Internet dédié au programme eluxembourg  
<http://www.eluxembourg.lu>

Site Internet dédié à la structure CASES

<http://www.cases.lu>

Site Internet dédié au plan d'action eEurope 2005

[http://europa.eu.int/information\\_society/eeurope/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/information_society/eeurope/index_en.htm)

STATEC, Portrait économique et social du Luxembourg, Mars 2003 ;  
[online]

[http://www.statec.lu/html\\_fr/statistiques/portrait\\_economique/Portrait2003\\_fr.pdf](http://www.statec.lu/html_fr/statistiques/portrait_economique/Portrait2003_fr.pdf)

STATEC, Le Luxembourg en chiffres 2004, 2004 ; [online]

[http://www.statec.lu/html\\_fr/publications/luxenchiffres2004FR.pdf](http://www.statec.lu/html_fr/publications/luxenchiffres2004FR.pdf)

STATEC, Notes de conjoncture N°1-2004, juin 2004 ; [online]

[http://www.statec.lu/html\\_fr/statistiques/note\\_de\\_conjoncture/ndc1\\_2004.pdf](http://www.statec.lu/html_fr/statistiques/note_de_conjoncture/ndc1_2004.pdf)

Stratégie de Lisbonne

[http://europa.eu.int/comm/lisbon\\_strategy/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/lisbon_strategy/index_fr.html)

**Sécurisez-vous !!!**

**<http://www.cases.lu>**